

VOUS TRAVAILLEZ SUR LE MARCHÉ DE LA RENOVATION THERMIQUE DU LOGEMENT ?



Avec l'Eco conditionnalité, le marché de la rénovation énergétique des logements nécessite pour les entreprises une qualification RGE. En effet, depuis le 1er janvier 2015, être qualifié RGE est un avantage pour votre entreprise.



COMMENT CHOISIR LES BONNES QUALIFICATIONS ?

- En fonction du domaine de travaux que votre entreprise propose.
- En fonction de vos pratiques d'entreprise en matière de collaboration avec d'autres entreprises de métiers complémentaires, conseil et accompagnement du client pour des économies d'énergie.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS PRIS PAR UNE ENTREPRISE RGE ?

- Le conseil au client sur les ouvrages efficaces en matière d'économie d'énergie.
- Le formalisme et la conformité des devis et des factures pour que les clients puissent bénéficier des aides.
- Le contrôle qualité des travaux
- L'audit externe de l'entreprise sur un chantier réalisé.



POUR QUI ?

Pour les entreprises réalisant des travaux éligibles à l'éco prêt à taux zéro et au crédit d'impôt développement durable.

EN COMBIEN DE TEMPS DEVIENT-ON RGE ?

Le temps de formation varie en fonction de votre activité et des qualifications choisies le parcours de formation diffère. De 3 à 5 jours en fonction de la qualification.

QUELLES SONT LES QUALIFICATIONS PERMETTANT D'ÊTRE RECONNU RGE ?

- La plupart des qualifications Qualibat, certaines qualifications de Qualifelec, toutes les qualifications de Qualit'EnR, les Qualifications ECO Artisan et Pro de la Performance Énergétique.
- Des domaines de travaux liés à la performance énergétique sont couverts par une liste de qualification RGE.

La CAPEB, la Chambre de Métiers, la Maison de l'Emploi et leurs partenaires ont réalisé une interface numérique sur la RGE afin de sensibiliser les artisans aux obligations liées à cette certification et de faire le point sur leurs besoins en formation. Vous souhaitez vous positionner ?

Connectez-vous sur : www.artisan-rge34.fr